

DOCTRINE

Par Olivi

Ecrire des ouvrages juridiques, pour quoi faire ?

Certains avocats se détendent en écrivant des romans, des essais ou des livres d'histoire, d'autres en rédigeant des ouvrages juridiques dans leur domaine de spécialité. Un travail exigeant, mais qui peut s'avérer enrichissant à plus d'un titre sur le plan professionnel.

Avoir l'idée d'écrire un livre de droit, c'est bien. Encore faut-il trouver un sujet et un éditeur. Bien souvent chez les avocats, un tel projet répond à un besoin d'ordonner, d'approfondir et de théoriser leur pratique professionnelle. « J'ai décidé d'écrire un ouvrage sur l'information financière pour proposer une lecture ordonnée d'un dispositif qui était devenu trop complexe pour tout le monde, y compris pour moi, en raison des nombreux textes européens qui ont modifié le droit en la matière ces dernières années », confie Pierre Clermontel, associé chez Debevoise & Plimpton LLP, qui vient de publier chez Joly Editions « Le droit de la communication financière ». Un ouvrage pratique de près de 600 pages, sur un sujet jusque-là quasi ignoré des manuels, dans lequel il décrit minutieusement le régime juridique de l'information financière, en enrichissant son analyse d'observations issues de son expérience professionnelle.

C'est aussi pour défricher une matière peu explorée que Christiane Féral-Schuhl, associée fondatrice de Féral-Schuhl / Sainte-Marie, s'est lancée dans la rédaction de plusieurs ouvrages en droit de l'informatique. « Depuis toujours j'ai besoin d'écrire, de creuser les concepts et les idées pour approfondir un sujet. Or le hasard a voulu que, dans les années quatre-vingt, je me spécialise dans un domaine innovant, l'informatique, où peu de choses avaient été écrites. C'est ainsi que j'ai commencé à travailler sur le domaine vierge de la protection des logiciels par le droit d'auteur », confie-t-elle. En 1996, elle se penche sur



les problématiques d'Internet, ce qui donnera naissance à « Cyberdroit » publié en 1999 chez Dalloz. La cinquième édition est sortie en 2008, et la prochaine est déjà en préparation.

L'aventure de Jack Demaison, associé de PDGB et auteur du formulaire Lamy Sociétés commerciales, est à peu près similaire : « à la fin des années soixante-dix, je quitte le cabinet Fidal pour créer mon propre cabinet. C'est alors que j'imagine d'automatiser certains actes afin de travailler plus vite et de pouvoir aussi déléguer certaines tâches aux collaborateurs pour me concentrer sur les activités à valeur ajoutée. J'ai rencontré un responsable de chez Lamy que l'idée a intéressée et le livre a été lancé ! » Aujourd'hui, le formulaire totalise 10 volumes.

Ainsi naissent souvent les idées d'ouvrages juridiques chez les avocats. Mais il existe un autre registre d'avocats auteurs, plus rare : ceux qui sont également enseignants. Chez eux, participer à l'édification de la doctrine en publiant fait partie des obligations de leurs fonctions. C'est le cas de Bernard Poujade, professeur à l'université Paris-Descartes (Paris V) et avocat. Il est coauteur des grands arrêts du contentieux administratif (Dalloz). C'est aussi lui qui est à l'initiative du Code des juridictions financières commenté et il a écrit également un ouvrage de droit de l'urbanisme, tandis qu'un livre sur les collectivités territoriales est en préparation. Pour Bernard Poujade, les activités d'avocat et d'auteur sont complémentaires. « La pratique du métier d'avocat m'aide dans mon activité éditoriale. Par exemple, j'imagine mal écrire sur le contentieux administratif en ignorant la pratique. Je suis confronté dans mon exercice quotidien à des questions auxquelles l'universitaire retiré sur l'Aventin de la théorie n'aurait sans doute pas forcément pensé ».

LE LIVRE, VITRINE PROFESSIONNELLE ?

L'avocat qui écrit sur sa spécialité ne fait pas qu'enrichir le lecteur de son expérience. Il tire lui-même bénéfice du travail accompli, à plus d'un titre. C'est une école d'exigence intellectuelle, l'assurance de connaître sa matière, d'être informé de ses moindres évolutions et donc de maîtriser parfaitement la théorie. D'ailleurs, souvent le livre devient

un véritable outil de travail pour son auteur dans la mesure où il s'inscrit en étroite interaction avec l'exercice professionnel. « Souvent, les recherches que nous faisons permettent d'enrichir un chapitre de l'ouvrage. De même, la veille hebdomadaire que nous adressons à nos clients nous permet d'identifier les mises à jour qui devront figurer dans l'édition suivante. Nous lançons également un site cyberdroit.fr qui permettra de suivre l'actualité des technologies entre deux éditions de l'ouvrage », explique Christiane Féral-Schuhl. De fil en aiguille, ces auteurs acquièrent une réputation de spécialistes qui leur vaut d'intervenir dans des colloques, ou d'être sollicités pour écrire dans des revues juridiques. Le système alors s'auto-alimente. Les dossiers nourrissent le livre qui lui-même sert de base aux interventions, lesquelles inspirent des articles qui viendront nourrir un prochain ouvrage ou une réédition. Est-ce pour autant une source potentielle de clientèle ? Sur ce point les réponses sont mitigées, car évidemment, les ouvrages de droit s'adressent... aux professionnels du droit et donc pas directement aux clients. Il n'empêche, l'effet de réputation est réel, même s'il semble difficile à mesurer. Il peut même s'exprimer de manière inattendue. Ainsi, pour Christiane Féral-Schuhl, qui se présente au bâtonnat, « Cyberdroit » est aussi un outil de campagne : « C'est un vrai plaisir et une grande fierté car beaucoup de mes confrères me connaissent déjà à travers Cyberdroit ».

ELABORER UN RAISONNEMENT THÉORIQUE SUR LA BASE D'UNE EXPÉRIENCE PRATIQUE

Mais tout ceci a un prix. Même complémentaire à l'activité d'avocat, la rédaction d'ouvrages juridiques représente un travail très lourd. La plupart des avocats confient que cela suppose une vraie discipline. « J'ai commencé la rédaction du livre à l'été 2008, en plein creux d'activité du fait de la crise, confie Pierre Clermontel. Le plus difficile a été de construire un plan, c'est-à-dire d'élaborer un raisonnement théorique sur la base d'une expérience pratique. Ensuite, j'ai passé un peu plus de six mois à le rédiger en m'imposant plusieurs heures de travail par jour et en bénéficiant de l'appui de mes collaborateurs ».

Pour les avocats engagés dans une œuvre au long cours, l'exercice finit par devenir naturel mais il reste très prenant. Christiane Féral-Schuhl, par exemple, qui actualise Cyberdroit depuis 10 ans, a



Pierre Clermontel



Jack Demaison



Christiane Féral-Schuhl

bloqué ses vendredis après-midi pour travailler sur son livre avec l'aide de stagiaires et confie y consacrer au moins trois heures par semaine. Il faut dire que la prochaine édition comprendra pas moins de 1200 pages ! Jack Demaison, quant à lui, travaille depuis 23 ans sur les formulaires Sociétés commerciales. « C'est pour moi une gymnastique intellectuelle récréative consistant à transformer un texte de loi en formulaire pratique. Ce d'autant plus qu'il faut imaginer toutes les hypothèses possibles, même les plus inattendues. J'y travaille le soir, le week-end et, durant les congés, 4 à 5 heures par jour ». Avis donc à ceux qui voudraient se lancer dans l'aventure : c'est un travail de longue haleine, doublé d'une lourde responsabilité car il ne s'agit pas de commettre des erreurs ou encore de prendre une position qui pourrait un jour se retourner contre l'auteur. Tous en sont conscients. « Je reste attentive à ne pas livrer tout mon savoir-faire ni à m'enfermer dans une position qu'on pourrait ensuite m'opposer », confie Christiane Féral-Schuhl. Et Bernard Poujade de rebondir : « en général, les magistrats apprécient d'avoir en face d'eux un auteur de doctrine, ils s'attendent à un certain niveau d'exigence en matière d'argumentation. Mais il est vrai aussi que certains confrères taquins peuvent vous lancer : Maître Poujade ne saurait contester ce qu'écrit le professeur Poujade ! »

Tous ces avocats auteurs ne dissimuleraient-ils pas une vocation d'écrivain inassouvie ? « J'ai des idées de romans policiers ou de scénarios, mais je ne crois pas que je saurais faire de la fiction, ce qui m'intéresse réellement c'est la recherche et la transposition de la théorie dans la pratique », répond Jack Demaison. Pierre Clermontel, pour sa part, confie que la rédaction de l'ouvrage a été un moment difficile. « J'aime écrire, mais il faut avouer que c'est une épreuve physique, psychologique, morale. Si je devais encore écrire, je ne crois pas que je me lancerais dans un nouvel ouvrage juridique, mais plutôt dans une fiction ». Même constat de la part de Christiane Féral-Schuhl qui s'avoue tentée par une fiction, pour le plaisir de trouver le mot juste, la jolie phrase. Bernard Poujade, quant à lui, pourrait bien envisager l'écriture d'un livre d'histoire... □